

D'autant plus maintenant : Un double NON le 15 mai, pour tous ceux qui peuvent voter et ceux qui devraient pouvoir voter

Sur la démission du directeur exécutif de Frontex, Fabrice Leggeri

Bernd Kasperek

Il est enfin parti. La démission du directeur exécutif de l'agence européenne de surveillance des frontières Frontex, Fabrice Leggeri, était attendue depuis longtemps et constitue pourtant une surprise. Car depuis l'annonce des premières accusations contre l'agence à l'automne 2020, Leggeri était collé à son poste, ne montrait aucune conscience du problème ni de l'injustice et pouvait apparemment compter sur le fait que ni les Etats membres de l'UE ni la Commission européenne n'avaient intérêt à affaiblir l'agence en faisant tomber son directeur exécutif. Car l'agence se trouve actuellement dans une phase décisive de sa transformation en la première unité de police européenne en uniforme.

Cette rupture significative dans le projet européen est également l'objet du référendum suisse sur Frontex le 15 mai 2022. Ce n'est qu'en apparence qu'il s'agit d'augmenter la contribution suisse à l'agence à 61 millions de francs. La véritable question est de savoir si une agence qui échappe déjà à tout contrôle démocratique et qui agit en toute impunité aux frontières de l'Europe doit encore recevoir des compétences et du personnel supplémentaires. La démission de Leggeri a encore renforcé ce point.

Mais la Commission européenne tente aujourd'hui de présenter la démission du directeur exécutif comme un coup de pouce libérateur et affirme que la responsabilité des multiples scandales est à rechercher uniquement dans la personne du directeur exécutif. C'est bien sûr tout aussi faux que la menace d'une exclusion de Schengen si la Suisse votait contre l'extension des compétences et du budget de l'agence. Mais cela souligne la pression intense avec lequel la Commission veut faire avancer le développement massif de l'agence et empêcher tout débat. C'est aussi pour cette raison qu'elle a constamment soutenu Leggeri au cours des 18 derniers mois, lorsque les médias ont multiplié les révélations d'investigation sur l'agence.

Mais fin avril 2022, la pression est devenue trop forte. Le conseil d'administration, c'est-à-dire l'organe chargé de superviser et de contrôler l'agence, qui a seul le pouvoir de révoquer le directeur exécutif et au sein duquel les États participants et la Commission sont représentés, disposait depuis des semaines d'un rapport de plus de 200 pages de l'OLAF, l'autorité européenne de lutte contre la corruption. Ce rapport n'a pas été rendu public jusqu'à présent, mais il a été dit à plusieurs reprises qu'il prouvait les manquements de plusieurs personnes à la tête de Frontex. Le rapport s'est surtout penché sur la question de savoir si Frontex était impliquée dans les pushbacks - c'est-à-dire les refoulements illégaux et souvent violents de personnes en quête de protection aux frontières de l'Europe - ou du moins si elle était au courant de cette pratique des unités nationales de protection des frontières, mais qu'elle dissimulait ces connaissances et tolérait et soutenait ainsi implicitement la violence. En outre, le rapport semble également porter sur des accusations de comportement incorrect et de harcèlement au sein de l'agence. D'après ce que l'on sait jusqu'à présent, Leggeri, mais aussi son chef de bureau Thibault de La Haye Jouselin, auraient adopté un style de direction très autoritaire, qui visait à centraliser encore plus le pouvoir et les compétences autour du directeur exécutif et qui laissait peu de place à la contradiction ou à la discussion. La question de savoir si des fonds ont été utilisés de manière abusive est également en suspens. En bref, les reproches donnent l'image d'une agence incontrôlable, qui s'est rendue autonome et qui ne se sent pas non plus liée par le droit européen.

Combattu dès le début

Les mouvements européens de lutte contre le racisme et de solidarité avec les migrants, les ONG ainsi que la recherche critique ont regardé Frontex avec méfiance depuis sa création en 2004. En effet, il y a près de vingt ans déjà, il s'est avéré que l'euphémisation de la politique migratoire et frontalière par le traité d'Amsterdam (1997), et en particulier la création de l'agence Frontex, a marqué le début d'une évolution problématique pour plusieurs raisons. D'une part, l'agence mettait en réseau des acteurs issus des milieux policiers, militaires et des services de renseignement et, d'autre part, elle les mettait en relation avec des entreprises d'armement qui découvraient le domaine d'activité du contrôle européenisé et technicisé des frontières, qui s'était développé dans les années 2000. Dans le même temps, l'agence est devenue un acteur de plus en plus puissant du contrôle des migrations, mais elle a dépolitisé cette question profondément politique en arguant qu'elle ne s'adressait qu'aux techniques de gestion européenne des frontières. Enfin, l'Agence est également devenue un organe exécutif européen qui n'est encadré ni par les pouvoirs législatif et judiciaire, ni par un régime de contrôle propre. Dès le départ, l'agence a donc constitué un exemple pertinent du déficit démocratique souvent constaté dans l'Union européenne, sous la forme d'un exécutif qui s'autonomise.

Dès le début, il a toutefois été difficile de relier cette critique assez abstraite à la pratique de l'agence. En effet, par construction, l'Agence restait plutôt en retrait. Le travail quotidien de contrôle et de surveillance des frontières continuait d'être effectué par les institutions de protection des frontières des États membres. Et les opérations supplémentaires de l'Agence à différents endroits aux frontières de l'Europe ont été coordonnées et financées par l'Agence, mais elles ont à nouveau été menées par les États membres.

Mais le fait d'agir en arrière-plan ne signifie en aucun cas que l'Agence n'a pas exercé d'influence. Le lancement d'Eurosur - le système européen de surveillance des frontières - en 2013 est le résultat d'une étude de faisabilité de l'Agence sur la mise en réseau de différentes technologies de surveillance des frontières, comme les drones ou les satellites. L'influence de l'Agence a été encore plus grave en 2014, lorsque l'Italie a dû mettre fin à l'opération militaro-humanitaire *Mare Nostrum* en Méditerranée centrale sous la pression de l'Union européenne. L'objectif officiel de l'opération était de mettre fin à la mort des migrants en Méditerranée, ce qui a été temporairement réalisé. Mais au bout d'un an, *Mare Nostrum* a pris fin et a été remplacée par l'opération *Triton* de Frontex, qui a de nouveau donné la priorité à la protection des frontières extérieures de l'UE par rapport à la protection des vies humaines. Le nombre de morts en Méditerranée a aussitôt augmenté.

Frontex, vainqueur de la crise

De manière surprenante, l'agence a toutefois été absente pendant des mois durant l'été de la migration 2015. Début 2015, Leggeri avait pourtant averti que des centaines de milliers de migrants attendaient en Libye de pouvoir entreprendre la traversée vers l'Italie. Il a ainsi prouvé d'une part que les capacités de prévision de la soi-disant analyse des risques, tant vantées par l'agence, étaient dans le meilleur des cas douteuses, et d'autre part que sa déclaration devait être considérée comme une tentative ciblée d'influence politique et déloyale. Mais par la suite, on n'a plus beaucoup entendu parler de l'agence, ce qui, rétrospectivement, apparaît certainement comme un coup de chance. Un scénario dans lequel l'agence aurait tenté d'empêcher les mouvements migratoires par tous les moyens à sa disposition n'aurait pu conduire qu'à la misère, à la violence et à la mort.

Pourtant, Frontex a été le principal bénéficiaire de ces mois mouvementés. En décembre 2015, la Commission européenne a proposé une extension massive des compétences de l'agence. Au lieu de sa fonction de coordination, elle devrait désormais diriger la nouvelle construction d'un *corps de garde-frontières et de*

garde-côtes européens et a reçu pour cela son nouveau nom d'*Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes*. Le nouveau règlement codifiait en outre la manière dont la gestion des frontières (en anglais : *border management*) devait être effectuée dans l'Union européenne et attribuait à l'Agence les premières fonctions de surveillance. Un deuxième élargissement des compétences, encore plus large, a eu lieu en 2019. Le nouveau règlement n'a pas seulement fusionné Frontex avec Eurosur, dotant ainsi l'agence d'un système technique complet de surveillance des frontières. L'agence a surtout reçu les compétences et le budget nécessaires pour constituer une *réserve permanente* de 10.000 gardes-frontières européens d'ici 2027.

On ne soulignera jamais assez l'importance de ce nouveau règlement pour l'intégration européenne. En effet, pour la première fois de son histoire, l'Union européenne se dote d'un organe d'exécution en uniforme, qui devra intervenir quotidiennement aux frontières de l'Europe. L'introduction de ces insignes de l'État, qui font habituellement l'objet de discussions minutieuses au sein du projet européen, s'est pourtant faite sans grand débat, sur la base d'un article plutôt vague du traité de Lisbonne, qui reconnaît à l'UE la compétence de prendre des mesures pour une gestion commune des frontières. On peut douter qu'il s'agisse là d'une autorisation de passer sous silence d'importantes questions constitutionnelles telles que la légitimité démocratique et une séparation des pouvoirs efficace.

Nouvelles méthodes

Mais même au-delà de ces grandes questions constitutionnelles, une alliance d'activistes, de chercheurs critiques et de journalistes avait commencé bien avant à documenter le fait que le système européen de contrôle des frontières conduisait à la violence et à la mort.

En 2008 déjà, une première manifestation a eu lieu devant le siège de l'agence à Varsovie^[1], tandis que le Noborder Camp 2009 sur l'île grecque de Lesbos a provoqué les garde-côtes grecs à faire une démonstration en plein jour dans le port de Mytilène sur la manière dont ils procèdent lors des pushbacks.^[2] La protestation et la critique de la politique migratoire européenne, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières de l'Europe, ont de plus en plus englobé la critique de Frontex et ont ainsi permis à l'agence de se faire connaître d'un plus large public. Les médias s'intéressent de plus en plus à cette institution inhabituelle de l'Union européenne.

Les travaux de *Forensic Architecture/Forensic Oceanography* ont représenté une percée importante, car ils ont pu retracer minutieusement dans certains cas, comme en 2012 dans le cas du Left-To-Die Boot, comment certaines actions et omissions dans le système multi-acteurs du régime frontalier européen ont produit une catastrophe à l'issue fatale.^[3] Mais ce travail a surtout permis de plausibiliser la nouvelle possibilité d'exposer la violence de la frontière européenne à la lumière d'un public critique.

Depuis 2014, le réseau *Alarmphone*^[4] a documenté des cas de refoulement de personnes en quête de protection, d'abord en Méditerranée centrale, puis dans la mer Égée. Le *Border Violence Monitoring Network*^[5] a documenté à son tour des indications et des témoignages de pushbacks violents aux frontières terrestres, par exemple à la frontière terrestre gréco-turque ou aux frontières entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. Ce travail de documentation systématique a créé des bases de données alternatives sur les événements aux frontières de l'Europe, qui ont permis de nouvelles approches de recherche.

Les *activités de liberté de l'information* de Luisa Izuzquiza et Arne Semsrott (Semsrott et Izuzquiza 2018) se sont avérées être une innovation méthodologique similaire. Ceux-ci avaient commencé à demander de plus en plus de documents à l'agence, en se basant sur la législation européenne sur la liberté d'information. Ainsi, des archives de documents internes à l'Agence ont lentement vu le jour, mais surtout, la connaissance de ces nouvelles méthodes et possibilités s'est répandue.

De nouveaux résultats issus de la recherche sont venus s'y ajouter. En 2018, la juriste Melanie Fink a pu démontrer que même un contrôle juridique externe des actions de l'agence par des tribunaux nationaux ou européens était *de facto* impossible (Fink 2018). Toujours en 2018, ma collègue Lena Karamanidou et moi-même avons pu démontrer que la nouvelle agence élargie n'était pas soumise à des obligations de responsabilité et de transparence importantes. Les mécanismes internes de l'agence, censés garantir le respect des droits fondamentaux dans les opérations de l'agence ou permettre un contrôle a posteriori, se sont révélés essentiellement inefficaces et sans conséquence (Karamanidou et Kasperek 2020). Dans mon ethnographie de l'agence, j'ai en outre pu montrer que cette construction d'une agence européenne renvoyait à un art de gouverner européen technocratique, poursuivi de manière ciblée par la Commission depuis les années 2000 (Kasperek 2021).

Ainsi, à partir de 2017, les indices selon lesquels Frontex favorisait ou soutenait des pratiques nationales de gestion des frontières contraires au droit international des réfugiés, à la Charte européenne des droits fondamentaux et au droit européen se sont multipliés. Il était également clair qu'il existait des obstacles juridiques et administratifs importants pour demander des comptes à l'agence.

Scandales

La démission de Leggeri a prouvé que les critiques adressées à l'agence après l'été de la migration étaient justifiées. L'extension massive des compétences et du budget de l'agence en l'absence de contrôle et de surveillance a accéléré une évolution dans laquelle l'agence et en particulier son directeur exécutif semblaient avoir le sentiment d'être intouchables et que la fin - c'est-à-dire l'arrêt de l'immigration vers l'Europe - justifiait tous les moyens - en particulier des pushbacks violents. Cela s'est également manifesté par le fait que l'agence a apparemment commencé à agir en dehors du droit et de la loi dans d'autres activités.

La création d'un *environnement de travail toxique* au sein de l'agence, comme décrit ci-dessus, semble être le moindre des reproches. Leggeri a aussi délibérément empêché le recrutement de 40 observateurs des droits fondamentaux, comme l'exigeait le règlement de 2019. Il s'est montré si insolent que même la Commission a perdu patience avec lui, ce qui a donné lieu à un échange de lettres qui vaut le détour.^[6] On a également l'impression que la direction de l'Agence a délibérément évincé la responsable du service des droits fondamentaux de l'Agence. Celle-ci avait exigé à plusieurs reprises le retrait de Frontex des opérations au cours desquelles des violations des droits fondamentaux avaient été manifestement commises. Mais Leggeri n'a pas voulu accéder à ces demandes. La directrice a alors été refroidie selon toute apparence, son poste est effectivement resté vacant pendant de nombreux mois et n'a été pourvu qu'à l'automne 2020 par un proche du directeur exécutif.

Le processus de création de la réserve permanente de l'Agence, c'est-à-dire des 10.000 gardes-frontières jusqu'en 2027, a également été mis à mal de manière fabuleuse.^[7] Les candidats ont d'abord été informés qu'ils seraient recrutés, mais le lendemain, ils ont reçu une réponse négative par e-mail. Une fois arrivés à Varsovie, ils ont été parqués dans une caserne de la police des frontières polonaise et oubliés. Et comme on a omis de mettre en place un concept d'hygiène, le coronavirus s'est propagé parmi les nouvelles recrues. L'agence n'a pas non plus mis en place de règles permettant aux membres de la réserve de posséder, de porter et de transporter des armes à feu en transit. De plus, l'agence aurait dépensé des millions pour un logiciel dysfonctionnel sans jamais se retourner contre les fabricants.

En automne 2020, les premiers rapports des médias,^[8] ont abordé ces événements,^[9] mais surtout la question de l'implication de l'agence dans les pushbacks. Il n'est pas clair si ce sont ces rapports qui ont attiré l'attention de l'OLAF, l'autorité anti-corruption. En tout cas, début décembre 2020, l'OLAF a perquisitionné les bureaux de Leggeri et de son chef de bureau, a saisi de nombreux documents, a mis les locaux sous scellés

et a interrogé des collaborateurs de l'agence. C'est ainsi qu'a commencé l'enquête de l'OLAF, qui a abouti au rapport de plus de 200 pages qui a finalement entraîné la démission de Leggeri.

Le chemin a toutefois été long pour y parvenir. Le conseil d'administration de l'agence a rapidement lancé une enquête interne sur les allégations, mais n'a pu ni confirmer ni infirmer certaines d'entre elles. Il semble que l'agence n'ait pas fourni tous les documents nécessaires à son propre conseil d'administration. L'enquête menée par le *Frontex Scrutiny Working Group* au sein de la commission LIBE du Parlement européen a également abouti à un résultat ambivalent, à savoir que l'implication directe de l'agence dans les pushbacks n'a pas pu être confirmée, mais que l'agence était définitivement au courant des pushbacks et ne faisait rien pour les éviter. En outre, la Médiatrice européenne a mené plusieurs enquêtes.

Leggeri a affirmé pendant tout ce temps que les accusations étaient injustifiées et a prétendu avec audace qu'il n'y avait pas du tout de pushbacks en mer Égée par exemple. Et ce, alors que même le HCR estime qu'il y a plusieurs centaines de cas par an.^[10] Leggeri a refusé toute tentative de clarification et n'a fait des concessions que lorsqu'il ne pouvait plus faire autrement. En avril 2022, l'OLAF a finalement terminé le rapport en question et l'a remis au conseil d'administration de l'agence. Il y est resté plusieurs semaines, jusqu'à ce que d'autres rapports des médias^[11] puissent montrer, grâce à une combinaison intelligente de *demandes de liberté d'information* sur une base de données interne de l'agence et de documentations activistes, que Frontex ne se contente pas de tolérer et d'accepter tacitement les pushbacks en mer Égée, mais qu'elle efface aussi systématiquement ces connaissances de ses propres bases de données. À ce stade, la pression était définitivement trop forte. Le conseil d'administration, qui s'est réuni quelques jours après ces révélations importantes, a décidé d'ouvrir une procédure disciplinaire contre Leggeri. Ce dernier a anticipé cette décision en démissionnant.

Le droit européen s'applique-t-il aux frontières de l'Europe ?

A l'occasion de sa démission, Leggeri s'est adressé une dernière fois à ses collaborateurs. Dans une lettre, il se plaint qu'au cours des deux dernières années, un nouveau récit sur l'agence a été établi. Il maintient que le mandat du règlement de 2019 l'a chargé de créer le premier service en uniforme de l'UE afin d'aider les États membres à gérer les frontières. Mais le nouveau récit est que Frontex doit être transformé en une sorte d'agence des droits fondamentaux ("that Frontex's core mandate should be transformed in practice into a sort of Fundamental Rights Body"), qui doit observer ce que font les États membres à la frontière extérieure de l'UE. Mais cela n'est pas compatible avec lui, raison pour laquelle il a été contraint de démissionner.

C'est au plus tard ce mépris affiché pour la validité des droits fondamentaux dans l'Union européenne qui a rendu Leggeri inacceptable en tant que directeur exécutif d'une agence européenne. Car il n'est évidemment pas acceptable que le directeur d'une agence européenne considère les droits fondamentaux comme une imposition et refuse de les défendre. Mais sur le fond, Leggeri renvoie effectivement à une tension qui a caractérisé dès le début le régime européen des migrations et des frontières. Avec la création d'une politique frontalière européenne commune et d'une frontière européanisée par les accords de Schengen et surtout par le traité d'Amsterdam (1997), l'UE avait également tenté de se détacher d'un modèle de violence nationale et souveraine à la frontière. La professionnalisation de la *gestion des frontières*, notamment par le biais de Frontex, l'introduction de méthodes d'analyse des risques prétendument basées sur la connaissance, la codification de la frontière par le *Code frontières Schengen*, mais surtout la promesse d'une frontière hautement technologique qui serait déjà effective bien au-delà de la ligne frontalière proprement dite grâce à des bases de données en réseau et des technologies de surveillance, constituaient l'offre européenne aux États membres.

L'été de la migration 2015 a toutefois révélé l'insuffisance d'une telle approche européanisée. Plusieurs États membres, comme la Grèce, la Hongrie et la Pologne, sont revenus à l'ancien mode de gestion souveraine des

frontières nationales. Cela impliquait également l'idée que l'État était le seul à pouvoir décider de l'accès au territoire national et à l'imposer par la force si nécessaire. Le lent échec de l'accord UE-Turquie, qui avait mis fin en 2016 à l'été de la migration, la migration de fuite forcée à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne, la lente augmentation des franchissements non autorisés de la frontière dans les Balkans ont donc conduit ces dernières années à une normalisation et une systématisation insidieuses de cette violence sous la forme des pushbacks.

Mais ce qui est fatal actuellement, c'est que ces anciennes rationalités se sont combinées avec les nouvelles technologies de surveillance pour former une machine de pushbacks systématiques et quotidiens. La coopération de l'agence Frontex, dirigée par le directeur exécutif Leggeri, avec les institutions nationales de protection des frontières illustre précisément ce lien. Souvent, Frontex ne fournit que les informations sur les embarcations ou les groupes de personnes en mouvement que l'agence obtient grâce à ses capacités de surveillance. L'agence laisse ensuite le travail sale et illégal des pushbacks aux institutions des États membres, comme les garde-côtes grecs ou même des unités aussi douteuses que les soi-disant *garde-côtes libyens*, une milice de la guerre civile libyenne qui s'est reconvertie dans le contrôle de l'immigration suite à une incitation financière de l'UE. Et comme nous l'avons montré dans un autre article, le retour aux anciennes conceptions de ce qui constitue une protection efficace des frontières peut également être observé dans le processus d'élaboration du règlement de 2019 (Kasperek et Karamanidou 2022).

Est-ce vraiment trop demander que d'exiger d'une *agence* européenne d'*application de la loi* qu'elle soit tenue de faire respecter le droit européen en vigueur aux frontières de l'Europe ? Ce n'est qu'une question rhétorique en apparence, car c'est précisément l'exigence banale à laquelle Leggeri ne voulait plus répondre. Les pushbacks, l'internement disproportionné de personnes en quête de protection, la violence à l'encontre des réfugiés ne sont pas autorisés par le droit européen et sont même souvent passibles de poursuites pénales. L'agence est consciente de ces violations quotidiennes du droit européen, mais elle soutient et couvre les auteurs dans un prétendu geste de solidarité européenne.

Cela signifie toutefois que la crise de l'État de droit dans l'UE a une troisième scène : les frontières de l'Europe. En effet, ni Frontex ni la Commission, qui auraient pu depuis longtemps exiger le respect du droit européen par le biais de procédures d'infraction, ne semblent se sentir compétentes pour défendre l'État de droit européen également aux frontières de l'Europe. Cette constellation pose déjà un problème du point de vue de la démocratie libérale.

Defund Frontex

Dans mon livre "Europa als Grenze. Eine Ethnographie der Grenzschutz-Agentur Frontex" (Kasperek 2021), je retrace également la longue ligne de co-développement entre le projet européen et la frontière européenne. Selon moi, la misère fondamentale de la politique migratoire européenne réside dans le fait que l'UE a décidé, il y a environ deux décennies, de concevoir la politique migratoire en premier lieu par le biais de la technologie de la frontière et donc de l'externaliser. Or, la politique migratoire est toujours une politique sociale et aurait dû être négociée en fonction de l'avenir des sociétés européennes. Au lieu de cela, on a créé une agence prétendument apolitique et axée sur la technique, qui s'est entre-temps autonomisée et représente un danger non seulement pour l'État de droit en Europe, mais aussi pour le caractère démocratique du projet européen.

Une réforme fondamentale de l'Agence est donc indispensable. Le cœur de la réforme doit être un retrait de compétences et de budget, par exemple pour enfin créer et financer un mécanisme civil européen de sauvetage en mer. De même, la tâche du premier accueil et de l'enregistrement des personnes en quête de protection aux frontières de l'Europe ne doit pas être confiée à des gardes-frontières. En outre, l'agence doit être contrainte de rendre public son modèle interne de production de connaissances, appelé analyse des risques, et de le faire

vérifier de manière indépendante. Car, comme j'ai pu le montrer, son modèle est imprégné de présupposés anti-migrants. Mais le point le plus important de la réforme doit effectivement être que l'agence doit se soumettre aux droits fondamentaux et aux lois en vigueur dans l'UE et les faire respecter de manière proactive aux frontières de l'Europe. Ainsi, la violence aux frontières de l'Europe, la guerre non déclarée contre les personnes en quête de protection, pourrait enfin prendre fin et l'imbrication européenne fatale entre politique migratoire et frontière pourrait être supprimée.

La démission de Leggeri n'est certainement pas de nature à résoudre ces problèmes structurels de la politique européenne des frontières et de l'immigration, ni même du projet européen dans son ensemble. Un débat fondamental sur la manière dont l'Europe veut se positionner par rapport au reste du monde est désormais nécessaire. Mais un tel débat ne viendra pas tout seul, il est déjà clair que la Commission, par exemple, est très prompte à faire porter toute la responsabilité à la seule personne de Leggeri, étouffant ainsi dans l'œuf les débats structurels sur l'avenir des frontières européennes. Mais si vous pensez qu'un tel débat est nécessaire (et que vous avez la nationalité suisse), vous devriez voter NON le 15 mai. [\[12\]](#)

Littérature

Fink, Melanie. 2018. *Frontex and Human Rights: Responsibility in 'Multi-Actor Situations' Under the ECHR and EU Public Liability Law*. First Edition. Oxford Studies in European Law. Oxford & New York: Oxford University Press.

Karamanidou, Lena, et Bernd Kasperek. 2020. „Fundamental Rights, Accountability and Transparency in European Governance of Migration: The Case of the European Border and Coast Guard Agency FRONTEX“. RESPOND Working Paper 2020/59. RESPOND Working Papers - Global Migration: Consequences and Responses.

Kasperek, Bernd. 2021. *Europa als Grenze. Eine Ethnographie der Grenzschutz-Agentur Frontex*. Kultur und soziale Praxis. Bielefeld: transcript Verlag.

Kasperek, Bernd, et Lena Karamanidou. 2022. „What is in a name? Die europäische Grenzschutzagentur Frontex nach dem Sommer der Migration“. Dans *Von Moria bis Hanau - Brutalisierung und Widerstand*, par Valeria Hänsel, Karl Heyer, Matthias Schmidt-Sembdner, et Nina Violetta Schwarz. Grenzregime 4. Berlin Hamburg: Assoziation A.

Semsrott, Arne, et Luisa Izuzquiza. Letter. 2018. „Recommendations for Greater Transparency of Frontex Activities“, 26. November 2018.

[1] <http://no-racism.net/article/2604>

[2] <https://youtu.be/GjEWq0Cnrgk>

[3] <https://forensic-architecture.org/investigation/the-left-to-die-boat>

[4] <https://alarmphone.org>

[5] <https://www.borderviolence.eu>

[6] <https://www.statewatch.org/media/1708/eu-com-letter-to-frontex-18-12-20.pdf>

[7] <https://www.politico.eu/article/frontex-growing-pains-europe-migration-border-coast-guards-hiring-chaos/>

[8] <https://www.spiegel.de/international/europe/eu-border-agency-frontex-complicit-in-greek-refugee-pushback-campaign-a-4b6cba>

[9] <https://www.spiegel.de/international/europe/missteps-and-mismanagement-at-frontex-scandals-plunge-europe-s-border-agency-i>

[10] <https://www.unhcr.org/mt/15415-unhcr-warns-asylum-under-attack-at-europes-borders-urges-end-to-pushbacks-and-violence>

[11] <https://www.spiegel.de/international/europe/frontex-involved-in-illegal-pushbacks-of-hundreds-of-refugees-a-9fe90845-efb1-4d>

[12] <https://frontex-referendum.ch/>